

## **RAPPORT DU JURY du Concours externe d'assistant de service social – session 2012**

L'épreuve du concours consiste en une épreuve orale d'entretien d'une durée de trente minutes maximum.

La première partie, d'une durée de 10 minutes environ, prenant appui sur un dossier d'activité professionnelle déposé par le candidat lors de son inscription, est consacrée à un exposé par le candidat sur sa formation et le cas échéant, son expérience professionnelle.

La seconde partie, d'une durée de 20 minutes, consiste en un examen des aptitudes et des compétences du candidat permettant de mesurer :

- ses connaissances générales en matière de politique sociale,
- son projet professionnel,
- ses qualités de réflexion,
- sa capacité à se situer dans un environnement professionnel,
- ses connaissances générales sur la fonction publique de l'État et l'organisation générale des services centraux et déconcentrés de l'éducation nationale.

### Observations du jury :

- Concernant le dossier d'activité professionnelle : la majorité des dossiers n'appelle pas de remarque particulière. Cependant, si le dossier professionnel ne donne pas lieu à notation, l'attention des candidats doit porter, de manière générale, sur une relecture attentive, certains dossiers comportant de nombreuses fautes d'orthographe ainsi que des fautes de syntaxe. Ils doivent également s'attacher à adresser leur dossier au bon destinataire, ce qui prouverait un certain intérêt à leur démarche ; exemple : Madame ou Monsieur le Recteur en fonction du contexte.  
Par ailleurs, il manque souvent une conclusion précisant le lien entre la candidature au concours et le projet professionnel. Enfin, certains dossiers ressemblent plus à une énumération de formations et d'expériences professionnelles qu'à la présentation d'un dossier d'activité professionnelle.
- Ce concours est un concours d'entrée dans l'éducation nationale et les préparations semblent souvent insuffisantes ; certains candidats n'ayant effectué ni stage, ni remplacement dans un service social de l'éducation nationale, n'ont pas eu la curiosité de s'informer sur leur futur environnement professionnel.
- Les candidats ayant effectué la démarche auprès des services sociaux de l'éducation nationale doivent s'appropriier les connaissances ainsi acquises et éviter, par exemple, une simple restitution des renseignements pris en les présentant sous la formulation « on m'a dit que... ».
- De même, le jury a constaté une méconnaissance du système éducatif et des différents échelons (ministère, académie, département), des différentes instances des EPLE, de la place de l'établissement scolaire ainsi que des compétences et du rôle de chaque niveau de décision.
- Rares sont les candidats à avoir présenté un projet professionnel autre que le souhait de travailler auprès d'un public d'adolescents, écartant ainsi le service social étudiant et le service social des personnels.
- Enfin, beaucoup de candidats méconnaissent l'administration en général : la fonction publique, le statut du fonctionnaire.  
Par ailleurs les références aux textes réglementaires ont été rares.

### Recommandations :

- les candidats doivent consolider leurs connaissances sur le système éducatif, le fonctionnement des établissements et les principales réformes en cours.
- les candidats devraient se renseigner sur l'environnement professionnel en allant à la rencontre des acteurs de terrain et mettre en perspective les renseignements ainsi collectés avec le projet professionnel (ex. : effectuer un stage d'immersion en EPLE).
- les candidats éviteront de citer leur école de formation en la présentant comme étant la meilleure ou de disqualifier maladroitement d'autres corps de l'éducation nationale, en évoquant, par exemple, l'abandon de la préparation au concours de professeur des écoles au motif de vouloir exercer « un métier utile ».
- les candidats veilleront à ne pas faire des exposés trop longs en citant des exemples et des détails peu pertinents. De même, si les notes sont tolérées comme support, les candidats veilleront à s'en détacher ; la lecture du dossier est tout à fait déconseillée.
- enfin, les candidats seront attentifs à leur attitude gestuelle tout au long de l'entretien.